

## **CH\_VB 2004-0040 1035 vom 23. März 2004**

Bundesverwaltung, 2004-03-23, DE

Quelle: [https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/ch\\_vb\\_2004-0040\\_1035\\_](https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/ch_vb_2004-0040_1035_)

FR: CH\_VB 2004-0040 1035 du 23 mars 2004

IT: CH\_VB 2004-0040 1035 del 23 marzo 2004

### **Erwägungen**

#### **E. 25**

000 unités pour s'établir à 67 000. Ainsi, même si les dépenses de la Confédération demeurent stables sur le plan nominal, les dépenses moyennes par exploitation présentent des taux de croissance plus élevés que les dépenses totales. En 1996, la Confédération déboursait environ 50 000 francs par exploitation, contre plus de 60 000 francs en 2002 (+3,3 % p.a.). A supposer que l'évolution structurelle se poursuive ces prochaines années, la Confédération octroiera à l'avenir aussi des subventions toujours plus élevées par exploitation. La gestion des dépenses destinées à l'agriculture de 2004 à 2007 s'effectue par le biais de trois enveloppes budgétaires votées dans le cadre des débats parlementaires sur la politique agricole 2007 (révision de la loi sur l'agriculture, en vigueur depuis le 1er janvier 2004). Sous l'effet du PAB 03, les dépenses agricoles ont subi une coupe de 90 millions en 2005, puis de 133 millions par an dès 2006. Les dépenses destinées à garantir les prix et l'écoulement de la production reculent de 918 millions en 2003 à 755 millions en 2007. Les coupes dans le soutien lié à la production sont en bonne partie compensées par une augmentation des paiements directs et des mesures sociales (aides aux exploitations, aide à la reconversion professionnelle). Les crédits alloués à ces deux titres passent dans la même période de 2 528 à 2 678 millions (1,5 % p.a.). De même, les dépenses pour des améliorations structurelles (aides à l'investissement) augmentent légèrement pour atteindre 281 millions en 2007, en raison notamment de l'augmentation des dépenses liées à l'élimination des déchets carnés (ESB). Enfin, quelque 200 millions par an sont à nouveau prévus pour les tâches administratives et les activités de recherche et de conseil.

1101 3.1.3 Autres secteurs économiques Le plan financier de la législature 2005–2007 comprend pour ce groupe de tâches subdivisé en cinq domaines des crédits d'environ 712 millions par an. Ces dépenses restent en moyenne pratiquement inchangées sur toute la période. Cette stabilité tient à ce que les besoins croissants dans l'industrie, les arts et métiers et le commerce (encouragement de la recherche appliquée dans le cadre général du domaine FRT) sont contrebalancés par une diminution équivalente des dépenses pour la sylviculture et la recherche énergétique. Les dépenses pour la chasse et la pêche s'élèvent à 8 millions par an et celles destinées à la promotion du tourisme à 61 millions par an. Durant la nouvelle législature, l'aide financière à Suisse Tourisme sera reconduite, mais le plan financier de la législature ne prévoit pas d'accroître les moyens mis à sa disposition. 3.1.4 Transports La croissance annuelle moyenne du domaine du trafic durant la législature (+1,7 %) se situe légèrement au-dessus du renchérissement moyen au cours de la même période. Les deux principales composantes du domaine évoluent selon la tendance établie depuis plusieurs années maintenant: les dépenses relatives aux transports publics (+2,5 % par an) croissent nettement plus rapidement que celles relatives aux routes (+0,8 % par an). Si les dépenses pour les transports publics augmentent de plus de 430 millions entre 2003 et 2007,

elles le doivent à trois facteurs: l'accroissement des attributions au fonds pour les grands projets ferroviaires en raison de l'augmentation du taux de la redevance poids lourds liée aux prestations (+80 mio), la hausse des montants consacrés à l'indemnisation du trafic régional (+179 mio) ainsi que la hausse des montants destinés au financement de la convention sur les prestations avec les CFF (+148 mio). Dans le domaine routier, l'intégralité de l'accroissement des dépenses trouve son origine dans l'entretien des routes nationales, pour lequel 114 millions de plus qu'en 2003 seront à disposition en 2007. Il apparaît de plus en plus clairement que l'entretien du réseau des routes nationales mais aussi du réseau ferré fait peser sur les finances fédérales de très lourdes charges. Les années à venir verront les pouvoirs publics s'interroger sur les conditions dans lesquelles de nouveaux investissements dans les infrastructures de transport peuvent être envisagés. La priorité ira au maintien de la substance des réseaux existants.

### 3.1.5 Protection et aménagement de l'environnement

Les dépenses de la Confédération dans le secteur de la protection et de l'aménagement de l'environnement, qui avoisinaient 730 millions en 2003, diminuent de 2,3 % par an pour atteindre 665 millions en 2007. Cette réduction s'explique essentiellement par le renoncement à alimenter le Fonds LIM dès 2005, par la diminution des dépenses dues aux installations de traitement des eaux usées et des déchets, et par les coupes opérées par le PAB 03 dans les secteurs de la protec-

tion de la nature et de l'environnement, des travaux de protection contre les avalanches, des contributions aux investissements destinés à la protection contre les catastrophes naturelles ainsi que dans la construction de logements.

### 3.1.6 Finances et impôts

Le domaine des finances englobe les parts de tiers aux recettes de la Confédération et le service de la dette. Les dépenses correspondantes devraient passer de 10,4 milliards en 2003 à 13,2 milliards en 2007. Avec un accroissement annuel moyen de 6,1 %, ces dépenses augmentent nettement plus vite que les dépenses totales durant la période de planification. Toutefois, l'évolution est contrastée entre les deux composantes principales de ce domaine. Les parts de tiers aux recettes de la Confédération, estimées à 6,5 milliards en 2003, devraient atteindre 8,8 milliards en 2007, soit une augmentation moyenne de 7,7 % par an. Cette progression s'explique en particulier par la majoration prévue de la TVA (0,8 % en faveur de l'AI à partir de 2005). Les dépenses pour le service de la dette (entre 3,9 et 4,4 milliards par an) ne présentent par contre qu'une augmentation moyenne de 3,2 % par an. Dans ce cadre, les intérêts passifs augmentent notamment en raison du besoin de financement à court et à long terme accru découlant de l'évolution de la dette.

### 3.1.7

#### Administration générale

Les dépenses relatives à l'administration générale comprennent les groupes Législatif et Exécutif, les prestations aux pensionnés (magistrats) et la catégorie Administration générale / Dépenses non ventilables (notamment administrations des finances, des contributions et des douanes, surveillance des frontières, Office du personnel, Caisse fédérale d'assurance, services statistiques, bâtiments de l'administration générale, informatique et télécommunication). Les dépenses progressent au total de 44 millions entre 2003 et 2007, ce qui correspond à une croissance annuelle moyenne de 0,5 %. Cette évolution provient avant tout de nouvelles tâches devenues nécessaires dans les technologies de l'information, pour un coût de 80 millions entre 2003 et 2007. Mais cette croissance est en partie compensée par le recul des dépenses dans d'autres secteurs TI, dans les taxes de télécommunication (- 19 millions) et par l'achèvement de NOVE-IT (-8 millions). Les besoins supplémentaires sont ensuite dus à l'entretien courant ou périodique, aux loyers et fermages, aux constructions civiles et à la surveillance des frontières. Ces dépenses sont elles aussi partiellement compensées par des économies de 6

millions de francs par an en 2006/07, découlant de la décision dans le cadre du PAB 03 de renoncer à octroyer au personnel fédéral des prêts hypothécaires à intérêts bonifiés. 3.1.8 Culture et loisirs Ce groupe de tâches enregistre au cours de la période 2003–2007 un recul des dépenses de 1 % en moyenne, si l'on exclut les dépenses liées à EXPO.02. L'évolution des dépenses est marquée par des coupes dans la subvention pour le transport des journaux et dans le sport, et à l'augmentation des crédits accordés à la culture. En

1103 moyenne, la culture dispose de 235 millions par an, ce qui correspond à une croissance annuelle d'environ 1,6 %. Cette augmentation des dépenses est imputable en premier lieu au projet d'extension du Musée national. Le Conseil fédéral entend aussi concrétiser par deux nouvelles lois le mandat de promotion de la culture et des langues énoncé aux articles 70 et 69 de la Constitution fédérale. La nouvelle loi sur les langues prévoit notamment la promotion des langues officielles, le soutien aux cantons plurilingues, la création d'un Institut des langues et l'encouragement de l'intégration à travers des aides linguistiques. Le plan financier de la législature tient compte des besoins supplémentaires avérés pour la réalisation de la première phase 2005–2007. Quant à la loi sur la promotion de la culture, elle servira de base juridique au soutien actuel des institutions culturelles ainsi qu'à la promotion de nouveaux domaines (p. ex. Jeunesse et musique, promotion de la lecture). Le plan financier de la législature ne prévoit toutefois aucun crédit pour financer ces nouvelles activités. Dans le domaine du sport, un montant annuel de 142 millions, dont près de 60 millions en faveur de Jeunesse et sport, est prévu pour la législature 2003–2007. Les modalités du financement par la Confédération et les cantons seront réexaminées et, le cas échéant, adaptées pour fin 2004. S'agissant de la construction de places de sports (Conception des installations sportives d'importance nationale CISIN), des crédits sont encore prévus jusqu'en 2005. 3.2 Relever les défis de la démographie 3.2.1 Prévoyance sociale Les dépenses pour la prévoyance sociale augmentent dans les années 2003 à 2007 de 3,5 % en moyenne par an, soit 0,7 point de pourcentage de plus que la croissance moyenne des dépenses totales. Cette forte croissance des dépenses est essentiellement imputable à l'AVS et à l'AI, prestations complémentaires comprises, ainsi qu'à l'assurance-maladie et à l'assurance-chômage. Les dépenses consacrées à l'assurance-vieillesse et survivants augmentent en moyenne de 2,6 % par an dans les années 2003 à 2007. Cette catégorie de dépenses s'accroît en dépit de la suppression, inscrite dans le PAB 03, de la contribution spéciale de la Confédération à l'AVS au titre de la retraite anticipée, à hauteur de 170 millions par an, et ceci pour trois raisons essentiellement. Premièrement, les dépenses de l'AVS augmentent continuellement du fait de l'évolution démographique. Deuxièmement, l'adaptation probable des rentes AVS en 2006 grèvera les finances fédérales de quelque 175 millions. Enfin, le produit de l'impôt sur les maisons de jeu croît rapidement et devrait dépasser 200 millions par an, intensifiant au passage le transfert de recettes de la Confédération à l'AVS. Le Conseil fédéral entend parvenir à une consolidation financière durable de cette assurance grâce à un train de mesures intégré dans la 12e révision de l'AVS. Il élaborera en cours de législature un projet dans ce sens à l'intention des Chambres fédérales. La croissance des dépenses inhérentes à l'assurance-invalidité approchera 5,5 % par an entre 2003 et 2007. Cette hausse supérieure à la moyenne survient en dépit de la limitation de la croissance des dépenses consacrées aux prestations collectives de l'AI décidée dans le cadre du PAB 03. L'augmentation de la contribution fédérale à cette assurance, contribution qui passe de 4 milliards (2003) à près de 5 milliards (2007), a pour cause le nombre croissant attendu de nouveaux cas mis à la charge de l'assurance-invalidité. En outre, l'adaptation des rentes annoncée pour début

2006

1104 entraînera une hausse des dépenses (environ 90 millions). La 5e révision de l'AI, qui sera soumise aux Chambres dans les meilleurs délais, s'attellera à la tâche de freiner l'augmentation du nombre de bénéficiaires de rentes. Le Conseil fédéral prône le désenchevêtrement des comptes de la Confédération et de ceux de l'AVS/AI. Cette opération doit essentiellement permettre d'établir et de rendre plus transparentes les responsabilités en matière de financement. Les dépenses dues aux prestations complémentaires à l'AVS et à l'AI augmentent entre 2003 et 2007 de 5,8 % en moyenne annuelle. Cette forte croissance est principalement imputable à l'évolution démographique, qui entraîne une augmentation des frais de home, et à la forte hausse des cas mis à la charge de l'AI. Dans le domaine de l'assurance-maladie, les dépenses augmentent en moyenne de 2,1 % par an entre 2003 et 2007. Cette croissance modique en comparaison de la hausse des frais dans l'assurance obligatoire des soins est une conséquence de l'échec de la 2e révision de la LAMal. L'arrêté fédéral du 17 septembre 2003 sur les subsides fédéraux dans l'assurance-maladie, qui fixe un plafond de dépenses de 9,6 milliards pour les années 2004 à 2007, reste provisoirement en vigueur. Si les innovations en matière de réduction des primes que contenait la 2e révision de la LAMal devaient entrer en vigueur (essentiellement l'assouplissement du but social et la réduction des primes pour les enfants), une forte augmentation des dépenses serait inévitable. Depuis l'entrée en vigueur de la révision de la LACI à la mi-2003, le financement de l'assurance-chômage repose sur une base nouvelle. La contribution des pouvoirs publics à l'assurance atteint désormais 0,2 % de la masse salariale soumise à des cotisations, la Confédération prenant en charge 0,15 % et les cantons 0,05 %. Les dépenses fédérales dans ce domaine, qui s'élevaient à 169 millions en 2003, grimperont à 334 millions en 2004. Elles croîtront en moyenne de 2,8 % par an jusqu'en 2007. Etant donné l'évolution des chiffres du chômage, l'assurance aura encore besoin de prêts de trésorerie substantiels, lesquels ne grèvent pas le compte financier. S'agissant de l'aide aux réfugiés en Suisse, les dépenses probables durant la période couverte par le plan financier de la législature augmenteront d'abord légèrement (d'environ 2 %) et dépasseront à nouveau le milliard de francs. La raison réside avant tout dans la forte hausse des coûts de l'assurance-maladie et dans l'adaptation liée au renchérissement des forfaits d'assistance accordés aux requérants d'asile et aux personnes admises à titre provisoire. Après la hausse provisoire inscrite dans le budget 2004, les crédits alloués diminuent continuellement et repassent sous la barre du milliard en deuxième moitié de législature. Cette évolution résulte d'une mesure du PAB 03 qui – en excluant du système d'aide sociale en place les cas ayant fait l'objet d'une décision de non-entrée en matière – fait diminuer le nombre des personnes assistées dans le domaine de l'asile.

### 3.2.2 Santé

Les dépenses dans le domaine de la santé se chiffrent en moyenne à 207 millions par année du plan financier et enregistrent pour toute la période un recul d'environ 1,1 % par an. Cette baisse tient avant tout au transfert de la prévention du tabagisme dans une nouvelle organisation, dotée d'une comptabilité propre, financée par le

1105 Fonds de prévention du tabagisme. S'agissant de la politique de la santé, le Conseil fédéral utilisera les ressources à disposition en priorité dans le but d'augmenter l'efficacité de la prévention des maladies et des dépendances et d'améliorer la sécurité alimentaire.

### 3.3 Consolider la position de la Suisse dans le monde

#### 3.3.1 Relations avec l'étranger

Dans le groupe de tâches des relations avec l'étranger, la coopération au développement (Aide publique au développement et Aide à l'Est), les frais de fonctionnement des représentations

suisses à l'étranger et les contributions statutaires versées aux organisations internationales représentent 85 % des dépenses. De 2003 à 2007, le taux annuel moyen de croissance des dépenses dans ce domaine devrait être de 2,6 %. A lui seul, le secteur de l'Aide publique au développement (APD), qui représente 60 % de l'ensemble des dépenses de ce domaine, devrait progresser d'environ 4 % en moyenne par an. La croissance des dépenses prévues dans le domaine des relations avec l'étranger s'explique principalement par les besoins additionnels prévus au titre de l'APD (+4,0 %). Si les dépenses APD progressent de 2,8 % durant les années 2004 à 2006, et ce conformément à la mesure prévue dans le PAB 03, le plan financier 2007 prévoit une augmentation de quelque 116 millions (+7,7 %) par rapport à l'année 2006. Cette augmentation est la conséquence des moyens à prévoir à partir de 2007 pour atteindre 0,4 % du PIB en 2010. Enfin, des dépenses supplémentaires sont à signaler pour la promotion civile de la paix et pour la promotion des droits de l'homme.

**3.3.2 Défense nationale** Les dépenses consacrées à la défense nationale se montent pour les années 2003 à 2007 à 4,8 milliards par an, soit 9,3 % (2003) puis 8,4 % (2007) des dépenses totales de la Confédération. Leur taux de croissance annuel moyen est quasiment nul. De ce montant, 4 milliards environ vont au domaine de la défense selon la nouvelle structure du DDPS (défense nationale militaire). Selon l'ancienne classification fonctionnelle des dépenses, d'autres domaines du DDPS figurent à l'enseigne de la défense nationale militaire, comme la Direction de la politique de sécurité (promotion civile de la paix) ou le groupe Armasuisse (acquisitions d'armement), ainsi que des dépenses d'autres départements. Le plan financier de la législature prévoit par ailleurs un montant de 100 millions pour la défense nationale civile. Le PAB 03 prévoit pour les années 2004–2007 des coupes de 673 millions au total dans la défense nationale militaire, contre 25 millions dans la défense civile (POLYCOM, ouvrages de protection). Dans la défense nationale militaire, les dépenses relatives aux immeubles, au personnel, mais aussi à l'armement sont particulièrement touchées. D'où un retard dans la stratégie de report des dépenses d'exploitation sur celles pour l'armement (le rapport actuel étant de 2/3–1/3, et la valeur cible 55 %–45 %).

1106 Dans le cadre du PAB 03, un plafond de dépenses de près de 16 milliards a été garanti au DDPS pour les années 2004–2007 (sur le modèle du programme de stabilisation 98) dans le domaine de la défense (militaire). Dans les limites du droit relatif aux finances de la Confédération, le DDPS disposera d'une sécurité plus grande en matière de planification, et l'affectation des ressources gagnera en souplesse. Ainsi, des réaffectations du personnel aux biens et services ou à l'armement, et inversement, pourront être effectuées par le biais des demandes de crédits supplémentaires, et les soldes de crédits seront transférables d'une année sur l'autre. Le Parlement a avalisé l'engagement de la SWISSCOY jusqu'à fin 2005. Son éventuelle reconduction dès 2006, qui impliquerait des surcoûts annuels de l'ordre de

## **E. 30**

millions, n'est pas prise en compte dans les données chiffrées. **3.3.3 Justice et police** Les dépenses inscrites dans le plan financier de la législature pour le groupe de tâches liées à la sécurité intérieure avoisine 750 millions et croissent ainsi de 1,2 % en moyenne annuelle par rapport au budget 2003 (727 mio). Les dépenses afférentes à la surveillance du droit affichent un recul moyen de 2 % par an. Cette diminution provient essentiellement des indemnités versées dans le domaine de la mensuration officielle. Une fois que les travaux en suspens seront définitivement réglés, les montants alloués passeront de 58 millions en 2003 à 37 millions en 2007. En revanche, les dépenses du domaine de la police se caractérisent

par une croissance annuelle moyenne de 2,2 %, et augmentent de 23 millions (B 2003: 265 mio; PF 2007: 289 mio). Cette progression provient en particulier de la réalisation du projet d'efficacité, dont les dépenses budgétisées pour 2004 dépassent de 25 millions celles de l'année précédente, avant d'être gelées à ce niveau dans les années suivantes du plan financier, conformément aux décisions du Parlement à propos du PAB 03. La plus forte hausse, portant sur 22 millions (4,3 % par an), s'observe dans le domaine de la jurisprudence. Les nouveaux Tribunaux fédéraux de Saint-Gall (Tribunal administratif fédéral) et Bellinzone (Tribunal pénal fédéral) pèsent particulièrement lourd dans les dépenses.

4 Evolution des recettes Par rapport au budget 2003, les recettes totales affichent une croissance moyenne de 2,1 % par an. Il convient de rappeler que le budget 2003 adopté par les Chambres fédérales tablait sur une croissance économique réelle de 2 %, et n'avait donc pas encore pris en compte la chute importante des recettes fiscales. Sur la base des chiffres actuels pour 2003 et abstraction faite des facteurs extraordinaires induits notamment par diverses mesures fiscales, la hausse moyenne des recettes s'élève à 3,4 % par an. Étant donné l'hypothèse de 2,9 % retenue pour la croissance économique moyenne, l'élasticité des recettes par rapport au PIB est de 1,2.

1107 Aperçu des recettes (en millions de francs) Budget Plan financier  $\Delta\emptyset\%$

2004 2005 2006 2007 2003–2007

Recettes totales  $\Delta\%$  année précédente 47 944 –5,7 51 562 7,5 53 126 3,0 55 316 4,1 2,1

Recettes fiscales 44 519 48 191 49 643 51 586 2,1 – Impôt fédéral direct 11 550 11 833 11 876 12 906 –0,3 – Impôt anticipé 2 700 3 000 3 000 3 000 –6,3 – Droits de timbre 3 000 3 300 3 500 3 700 2,9 – Taxe sur la valeur ajoutée 17 700 19 830 21 070 21 770 5,3 – Impôts sur les huiles minérales 4 955 4 955 4 905 4 855 –0,4 – Impôt sur le tabac 1 836 1 964 1 964 1 964 3,1 – Redevance poids lourds 660 1 120 1 120 1 170 12,3 – Droits de douane 1 075 1 065 1 055 1 040 –0,6 – Autres recettes fiscales 1 043 1 124 1 153 1 181 3,7

Recettes non fiscales 3 425 3 371 3 483 3 730 2,2 – Patentes et concessions 1 229 1 195 1 245 1 272 5,5 – Revenus des biens 903 969 1 054 1 249 1,8 – Taxes 1 129 1 002 1 013 1 022 –2,0 – Recettes d'investissement 165 204 171 187 12,6

Au total, les recettes avoisineront 55,3 milliards en 2007. Les principaux éléments discrétionnaires du plan financier 2005–2007 sont la majoration de TVA destinée au financement de l'AI et les manques à gagner de l'impôt fédéral direct dus au paquet fiscal 2001. En outre, la progression des recettes fiscales prend en compte de nouvelles augmentations de l'impôt sur le tabac fin 2004 ainsi que de la taxe poids lourds début 2005.

4.1 Recettes fiscales Les recettes fiscales sont déterminantes pour l'évolution des recettes totales de la Confédération, dont elles représentent 93 %. Elles progressent en moyenne de 2,1 % par an par rapport au budget 2003. En comparaison avec le compte 2003 et hors facteurs spéciaux (p. ex. majorations d'impôts), l'augmentation atteint toutefois 3,7 %.

Fournissant plus du tiers des recettes totales, la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) constitue la source principale des recettes de la Confédération. L'évolution de la TVA s'explique par sa majoration de 0,8 point, effective dès 2005, en vue de l'assainissement de l'AI. La première année, seuls trois quarts des recettes supplémentaires annuelles entreront dans la caisse fédérale. Elles atteindront 2,4 milliards de francs en 2006 et 2,5 milliards en 2007. Corrigé de ces surplus de recettes, le produit de la TVA devrait croître environ au même rythme que le PIB nominal.

1108 En ce qui concerne l'impôt fédéral direct (IFD), l'amélioration de la conjoncture ne se répercutera sur les rentrées fiscales qu'à partir de 2006 et surtout en 2007. S'agissant des personnes morales, les reports des pertes subies pendant les années de récession auront encore un impact négatif au cours des prochaines années. En revanche, la compensation de la progression à froid ne déploiera pas d'effets sur la période du plan financier, étant donné le faible renchérissement attendu. De même, un aboutissement du référendum sur le paquet fiscal 2001 aurait pour effet de retarder la diminution du produit de l'IFD qui en découle. Les pertes de recettes dans le cadre de l'imposition des familles seront toutefois pleinement ressenties dès 2007, pour autant que le peuple accepte le paquet fiscal. Après correction de cette diminution de recettes et en comparaison du compte 2003, les recettes enregistreront une progression moyenne de 4,0 % par an entre 2003 et 2007. Ces dernières années, le produit de l'impôt anticipé a connu une forte volatilité. Comme il n'est pas possible d'intégrer des évolutions ponctuelles, imprévisibles par nature, dans les estimations annuelles, nos prévisions se fondent sur l'évolution tendancielle observée par le passé. Ainsi, un montant moyen de 3 milliards a été inscrit au plan financier pour les années 2005 à 2007. Les éventuels écarts par rapport au résultat effectif d'une année particulière résulteront avant tout de cas spéciaux et d'autres facteurs exceptionnels. Le produit des droits de timbre a également présenté d'amples fluctuations ces dernières années sous l'effet des modifications législatives, mais également en raison des turbulences boursières et au gré des émissions d'actions et d'obligations. Le plan financier a été établi dans l'hypothèse d'une poursuite du rebond actuel de l'activité boursière, s'accompagnant de nouvelles émissions de titres dans le sillage de la reprise économique attendue. Dès lors, le produit total des droits de timbre augmentera régulièrement et pourrait atteindre 3,7 milliards en 2007. Parmi les impôts de consommation, les impôts sur les huiles minérales vont vraisemblablement cesser de progresser dès 2005. En particulier, diverses mesures destinées à réduire les émissions nocives provenant des automobiles devraient susciter le passage graduel à une nouvelle génération de moteurs permettant des économies sensibles de consommation. Le produit de l'impôt sur le tabac augmentera à nouveau en 2005 dans la mesure où le taux d'imposition sera majoré. Comme par le passé, il est destiné à financer la contribution fédérale à l'AVS. Les droits d'entrée n'ont cessé de perdre de leur importance dans les recettes de la Confédération au cours des dernières années, d'abord en raison de nombreux démantèlements tarifaires et, ensuite, car ils ne sont pas indexés à l'inflation. Entre 2004 et 2007, ils diminueront à nouveau sous l'effet des réductions de taux prévus dans les accords avec l'UE. Ils devraient toutefois demeurer légèrement au-dessus de la barre d'un milliard en 2007. Le taux de la redevance sur le trafic des poids lourds liée aux prestations sera augmenté dès le 1er janvier 2005 afin de prendre plus largement en considération les coûts externes occasionnés par les camions. Près des 2/3 du produit net de la redevance sont affectés aux projets ferroviaires et environ 1/3 est redistribué aux cantons.

1109 4.2 Recettes non fiscales S'agissant des patentes et concessions, les recettes provenant du bénéfice de la Banque nationale suisse (BNS) ont été inscrites au plan financier 2005 – 2007 pour un montant de 833 millions par année, comme prévu dans la convention établie en 2002 entre la Confédération et la BNS. En 2004, la distribution de bénéfice devrait se chiffrer à 933 millions, en raison d'un versement supplémentaire provenant des revenus des réserves d'or considérées comme excédentaires. Pour ce qui est du revenu des biens, étant donné les incertitudes entourant la distribution future de bénéfices de la part des anciennes régies, les recettes au titre des dividendes versés par Swisscom ont été portées au plan financier pour un montant de 450 millions par année, contre 490 millions au budget 2004. A

cela s'ajoute un montant de 150 millions en 2007, qui pourrait être versé par La Poste. 5

Résumé Les dépenses et les recettes du plan financier de la législature se basent sur les décisions, priorités et hypothèses relatives au scénario économique qui ont reçu l'aval du Parlement. Les résultats du plan financier de la législature ne sont pas conformes aux objectifs du frein à l'endettement. En effet, l'année 2007 affiche un déficit proche de 1,8 milliard, au lieu de l'excédent de 400 millions exigé. La politique actuelle ne peut être poursuivie faute du financement nécessaire, et l'écart par rapport aux exigences du frein à l'endettement s'élève à 2,2 milliards. Compte tenu des dépenses supplémentaires et des pertes de recettes à prévoir, le besoin d'assainissement de 2,5 milliards qui avait été annoncé précédemment se trouve confirmé. Le tableau de la situation financière de la Confédération est le suivant, présenté sous la forme des chiffres-clés et des indicateurs de politique budgétaire usuels pour les comparaisons tant nationales qu'internationales.

Indicateurs budgétaires de la Confédération en % du PIB

2000 2001 2002 2003B\* 2004 PFL 2005 PFL 2006 PFL 2007

Quote-part de l'Etat 11,3 11,9 11,9 11,6 11,7 12,1 11,9 11,9 Quote-part fiscale 11,2 10,2 10,1 10,1 10,2 10,7 10,7 10,8 Ratio d'endettement 26,0 25,3 28,6 28,8 29,9 29,8 29,4 28,0

Hors TVA destinée à financer l'AVS et l'AI Quote-part de l'Etat 10,9 11,4 11,4 11,2 11,3 11,3 11,0 11,0 Quote-part fiscale 10,7 9,7 9,5 9,6 9,6 9,7 9,6 9,6

\* sans les dépenses extraordinaires, y compris le blocage des crédits

1110 Après une baisse momentanée à la fin des années 90, la quote-part de la Confédération est remontée dès l'année 2000 à des valeurs élevées comprises entre 11,6 et 11,9 %. En dépit de la reprise conjoncturelle annoncée et de meilleures perspectives au niveau du marché du travail, cet indicateur restera proche de 12 % pendant la présente législature si les efforts fournis pour résorber le déficit structurel n'aboutissent pas. Les comparaisons pluriannuelles en matière de quote-part fiscale portent l'empreinte de situations particulières. Ainsi en 2000, année de forte croissance, un record absolu de 11,2 % a été atteint grâce aux rentrées exceptionnelles de l'impôt anticipé et des droits de timbre liées au boom boursier. Depuis lors, la quote-part fiscale reste stable à un peu plus de 10 %. Dans les années 2005 à 2007, elle devrait se stabiliser à 0,5 point de pourcentage au-dessus du niveau de 2004, alourdissement imputable en bonne partie au relèvement de la TVA de 0,8 point en faveur de l'AI. Toute analyse de la quote-part de l'Etat et de la quote-part fiscale doit néanmoins être nuancée eu égard à l'influence des financements, actuels ou projetés, de l'AVS et de l'AI par la TVA, car ceux-ci sont directement reversés à plus de 80 % au fonds de compensation. Abstraction faite de ces flux financiers, la quote-part de l'Etat qui s'élève à 11,2 % selon le compte 2003 baisse à 11,0 % l'année 2007 du plan financier. Quant à la quote-part fiscale, elle se stabilise à 9,6 %, soit au niveau atteint selon le compte 2003. Ainsi, les objectifs inscrits dans les lignes directrices des finances fédérales, à savoir une stabilisation à court terme et une diminution à long terme de la quote-part de l'Etat et de la quote-part fiscale, sont tout juste atteints. 95 96 97 98 99 2000 2001 2002 2003 V04B P05P P06P P07P 8,5 9,0 9,5 10,0 10,5 11,0 11,5 12,0 12,5 Evolution des quotes-parts de l'Etat et d'impôt 1995 - 2007 en proportion du PIB en % Quote-part de l'Etat Quote-part d'impôt

L'endettement de la Confédération a connu une évolution préoccupante dans les années 90. Le ratio d'endettement est passé en effet de 11,8 % en 1990 à 28,1 % en 1998. Après un recul momentané, la dette de la Confédération (en comparaison du PIB) a retrouvé ce niveau très élevé. Cette évolution est en bonne partie imputable au refinancement des

caisses de pensions de la Confédération et des entreprises

1111 proches de la Confédération. En conséquence, l'objectif de réduction à long terme du ratio d'endettement qui figure dans les lignes directrices des finances fédérales n'est pas atteint, et à moins d'opérer une correction sur le plan des dépenses, la reprise conjoncturelle n'aboutira qu'à une stabilisation au niveau actuel pour les années 2005 à 2007. Les résultats du plan financier sont insatisfaisants. Outre l'absence de consolidation durable des finances fédérales, les exigences du frein à l'endettement ne sont pas remplies. Cette évolution est due en premier lieu à des dépenses supplémentaires non financées, le marasme conjoncturel ne jouant qu'un rôle secondaire. Les nouvelles dépenses et les pertes de recettes qui risquent d'apparaître confirment encore la gravité de la situation budgétaire. De plus, les hypothèses relatives à la croissance économique, à l'évolution du marché du travail et aux taux d'intérêt sont entourées d'incertitudes. Si certains de ces paramètres critiques devaient évoluer au détriment des finances fédérales, les perspectives budgétaires se dégraderaient notablement. D'où la nécessité d'introduire dès que possible, à travers le PAB 04, de nouvelles mesures destinées à corriger le déséquilibre structurel et à inverser les tendances défavorables qui se dessinent. Car l'assainissement durable des finances fédérales et la réalisation des réformes lancées sont deux conditions sine qua non pour rétablir une croissance qui garantisse l'accomplissement des tâches de l'Etat et la compétitivité de la Suisse. Et les cantons y gagneront, grâce à la marge de manœuvre et aux possibilités de développement qui seront créés à leur profit, notamment dans la perspective de cet objectif central pour la politique nationale que constitue le renouvellement du fédéralisme.

1112 A 1 Plan financier 2005–2007 de la législature (tableaux) Dépenses par groupes de tâches Dépenses et recettes selon les départements et les offices

1113 Plan financier de la législature 2005-2007 du 25 février 2004 Budget Plan financier de la législature Dépenses par groupes de tâches 2004 2005 2006 2007 en millions de francs

DEPENSES TOTALES	51 410	54 442	55 557	57 078
Administration générale /	1 983	2 021	2 004	2 042
Dépenses non ventilable	Justice, police	757	729	723
Protection juridique	257	245	241	243
Police	288	281	277	289
Justice	126	118	119	142
Exécution des peines et mesures	87	86	86	89
Relations avec l'étranger	2 488	2 515	2 546	2 679
Relations politiques	846	854	849	869
Aide au développement	1 429	1 462	1 504	1 620
Divers	213 200	192 190	Défense nationale	4 820
Défense nationale militaire	4 703	4 743	4 622	4 702
Défense nationale civile	117	112	110	113
Formation et recherche fondamentale	3 953	4 057	4 204	4 324
Formation professionnelle	516	530	542	580
Etablissements universitaires	2 251	2 352	2 432	2 498
Recherche fondamentale	1 050	1 044	1 103	1 121
Divers	134	131	127	125
Culture et loisirs	463	473	452	457
Encouragement à la culture	193	207	205	209
Sports	147	145	132	136
Divers	123	121	114	112
Santé	210	208	201	204
Prévoyance sociale	13 943	14 368	14 874	15 286
Assurance-vieillesse et survivants	5 165	5 285	5 558	5 773
Assurance-invalidité	4 324	4 577	4 798	4 939
Assurance-maladie	1 933	1 973	2 000	2 031
Assurance-chômage	334	344	352	363
Aide aux réfugiés en Suisse	1 013	1 010	982	991
Divers	1 174	1 179	1 185	1 188
Trafic	7 478	7 890	7 818	7 954
Routes	2 921	2 972	2 963	2 993
Transports publics	4 254	4 603	4 551	4 663
Divers	Trafic	304	315	305
298	Protection et aménagement de l'environnement	757	700	697
666	Protection de l'environnement	411	409	429
395	Divers	345	292	268
270	Agriculture et alimentation	3 919	3 868	3 872
3 921	Amélioration des bases de la production	269	271	300
281	Production et ventes	849	808	768
756	Paiements directs et mesures sociales	2 593	2 582	2 599
2 678	Divers	208	206	205
206	Autres secteurs économiques	677	700	709
738				

Sylviculture 163 162 159 160 Industrie, artisanat et commerce 259 289 300 308 Energie  
 187 188 190 194 Divers 68 61 60 76 Finances et impôts 9 962 12 058 12 725 13 230 Parts  
 aux recettes de la Confédération 5 939 7 714 8 336 8 802 Gérance de la fortune et des dettes  
 4 023 4 345 4 389 4 428

1114

Plan financier de législature 2005-2007 du 25 février 2004 Variations Taux de ■ Ø annuel  
 Dépenses par groupes de tâches 2003/2004 2004/2005 2005/2006 2006/2007 2003/07 en %  
 en millions de francs DEPENSES TOTALES +308 +3 032 +1 115 +1 521 +2,8  
 Administration générale / -15 +38 -17 +38 +0,5 Dépenses non ventilables Justice, police  
 +30 -28 -6 +40 +1,2 Protection juridique -7 -12 -4 +2 -2,0 Police +23 -7 -4 +12 +2,2 Justice  
 +6 -8 +1 +23 +4,3 Exécution des peines et mesures +9 -1 - +3 +3,2 Relations avec  
 l'étranger +70 +27 +31 +133 +2,6 Relations politiques +21 +8 -5 +20 +1,3 Aide au  
 développement +42 +33 +42 +116 +4,0 Divers +6 -13 -8 -2 -18,9 Défense nationale +60  
 +36 -124 +82 +0,3 Défense nationale militaire +32 +40 -121 +80 +0,2 Défense nationale  
 civile +28 -5 -2 +3 +5,9 Formation et recherche fondamentale +113 +104 +147 +120 +3,0  
 Formation professionnelle +12 +14 +12 +38 +3,6 Etablissements universitaires +39 +101  
 +80 +66 +3,1 Recherche fondamentale +47 -6 +59 +18 +2,8 Divers +12 -3 -4 -2 +1,5  
 Culture et loisirs -89 +10 -21 +5 -4,6 Encouragement à la culture -62 +14 -2 +4 -4,9 Sports  
 -1 -2 -13 +4 -2,1 Divers -26 -2 -7 -2 -4,6 Santé -3 -2 -7 +3 -1,1 Prévoyance sociale +597  
 +425 +506 +412 +3,5 Assurance-vieillesse et survivants -45 +120 +273 +215 +2,6  
 Assurance-invalidité +329 +253 +221 +141 +5,4 Assurance-maladie +66 +40 +27 +31 +2,1  
 Assurance-chômage +165 +10 +8 +11 +21,1 Aide aux réfugiés en Suisse +22 -3 -28 +9 -  
 Divers +61 +5 +6 +3 +1,0 Trafic +41 +412 -72 +136 +1,7 Routes +21 +51 -9 +30 +0,8  
 Transports publics +28 +349 -52 +112 +2,5 Divers Trafic -7 +11 -10 -7 -3,6 Protection et  
 aménagement de l'environnement +26 -57 -3 -31 -2,3 Protection de l'environnement +44 -2  
 +20 -34 +1,9 Divers -19 -53 -24 +2 -27,0 Agriculture et alimentation +16 -51 +4 +49 +0,1  
 Amélioration des bases de la production +14 +2 +29 -19 +2,5 Production et ventes -69 -41  
 -40 -12 -4,8 Paiements directs et mesures sociales +64 -11 +17 +79 +1,4 Divers +7 -2 -1 +1  
 +3,9 Autres secteurs économiques -63 +23 +9 +29 -0,1 Sylviculture -37 -1 -3 +1 -5,5  
 Industrie, artisanat et commerce +1 +30 +11 +8 +4,5 Energie -16 +1 +2 +4 -1,1 Divers -11  
 -7 -1 +16 -1,1 Finances et impôts -475 +2 096 +667 +505 +6,1 Parts aux recettes de la  
 Confédération -594 +1 775 +622 +466 +7,7 Gérance de la fortune et des dettes +119 +322  
 +44 +39 +3,2

1115 Plan financier de la législature 2005-2007 du 25 février 2004 Budget Plan financier de  
 la législature Dépenses et recettes selon les départements et les offices 2004 2005 2006  
 2007 en millions de francs DEPENSES TOTALES 51 410 54 442 55 557 57 078  
 RECETTES TOTALES 47 944 51 562 53 126 55 316 Excédent de recettes/de dépenses -3  
 465 -2 880 -2 431 -1 762 1 Autorités et tribunaux Dépenses 213 197 198 198 Recettes 13 14  
 14 15 101 Chambres fédérales Dépenses 78 75 75 75 103 Conseil fédéral Dépenses 7 6 6 6  
 104 Chancellerie fédérale Dépenses 48 39 40 40 Recettes 1 2 2 2 105 Tribunal fédéral  
 Dépenses 50 47 46 46 Recettes 10 10 10 11 106 Tribunal des assurances Dépenses 18 16 16  
 16 Recettes 1 1 1 1 107 Tribunal pénal fédéral Dépenses 12 15 15 15 2 Département des  
 affaires étrangères Dépenses 1 938 1 947 1 994 2 090 Recettes 39 41 41 41 201  
 Département des affaires étrangères Dépenses 632 612 618 625 Recettes 39 41 41 41 202  
 Direction du développement et de la coopération Dépenses 1 284 1 315 1 356 1 445 285  
 Centre de services informatiques, DFAE Dépenses 22 20 19 20 3 Département de l'intérieur

Dépenses 16 450 16 945 17 611 18 093 Recettes 198 275 300 310 301 Secrétariat général  
Dépenses 20 19 16 17 Recettes 1 1 1 1 303 Bureau de l'égalité entre femmes et hommes  
Dépenses 7 7 7 7 305 Archives fédérales Dépenses 11 10 10 10 306 Office fédéral de la  
culture Dépenses 226 219 213 216 Recettes 3 3 3 3 311 Office fédéral de météorologie et de  
climatologie Dépenses 70 71 71 72 Recettes

### **E. 33**

316 Office fédéral de la santé publique Dépenses 146 139 137 137 Recettes 5 4 5 5 317  
Office fédéral de la statistique Dépenses 95 86 85 85 Recettes 1 1 1 1 318 Office fédéral des  
assurances sociales Dépenses 12 082 12 534 13 092 13 485 Recettes 152 228 238 248

1116

Plan financier de la législature 2005-2007 du 25 février 2004 Budget Plan financier de la  
législature Dépenses et recettes selon les départements et les offices 2004 2005 2006 2007  
en millions de francs 321 Office fédéral de l'assurance militaire Dépenses 258 257 255 259  
Recettes 5 5 18 18 326 Secrétariat d'Etat et Bureau des affaires spatiales Dépenses 136 140  
144 144 327 Office fédéral de l'éducation et de la science Dépenses 1 584 1 584 1 649 1  
677 Recettes 1 1 1 1 328 Ecoles polytechniques fédérales et insti- tuts de recherches  
Dépenses 1 788 1 856 1 911 1 962 385 Centre de services informatiques, DFI Dépenses 25  
23 22 22 4 Département de justice et police Dépenses 1 493 1 451 1 418 1 438 Recettes 74  
73 73 73 401 Secrétariat général Dépenses 28 24 23 24 Recettes 1 1 1 1 402 Office fédéral  
de la justice Dépenses 135 130 128 131 Recettes 11 11 11 11 403 Office fédéral de la police  
Dépenses 175 162 161 166 404 Office fédéral de l'immigration, de l'intégration et de  
l'émigration Dépenses 41 40

### **E. 39**

Recettes 16 16 16 16 405 Ministère public de la Confédération Dépenses 28 26 26 28  
Recettes – – 1 1 413 Institut suisse de droit comparé Dépenses 7 7 7 7 414 Office fédéral de  
météorologie et d'accréditation Dépenses 32 33 33 34 Recettes 11 12 12 12 415 Office fédéral  
des réfugiés Dépenses 981 967 940 948 Recettes 28 26 25 25 416 Commission de recours  
en matière d'asile Dépenses 23 21 20 20 Recettes 1 1 1 1 417 Commission des maisons de  
jeu Dépenses 7 6 6 6 Recettes 5 5 5 5 485 Centre de services informatiques, DFJP Dépenses  
37 35 37 37 Recettes 1 1 1 1 5 Département de la défense, de la protection de la population  
et des sports Dépenses 4 810 4 624 4 518 4 567 Recettes 118 88 86 86 500 Secrétariat  
général Dépenses 70 55 56 56 504 Office fédéral du sport Dépenses 132 132 119 121  
Recettes 5 6 6 6

1117 Plan financier de la législature 2005-2007 du 25 février 2004 Budget Plan financier de  
la législature Dépenses et recettes selon les départements et les offices 2004 2005 2006  
2007 en millions de francs 506 Office fédéral de la protection de la population Dépenses  
105 96 95 96 Recettes 2 2 2 2 507 Direction de la politique de sécurité Dépenses

### **E. 41**

509 606 Administration des douanes Dépenses 1 010 1 104 1 096 1 113 Recettes 9 623 10  
245 10 204 10 210 609 Office fédéral de l'informatique et de la télécommunication  
Dépenses 220 210 204 206 611 Contrôle des finances Dépenses 17 16 15 16 Recettes 1 1 1  
1 612 Commission des banques Dépenses 31 28 28 28 Recettes 33 35 35 36 614 Office du  
personnel Dépenses 244 785 724 821 620 Office fédéral des constructions et de la  
logistique Dépenses 587 587 586 593 Recettes 96 96 95 95 622 Office fédéral des

assurances privées Dépenses 13 11 11 11 Recettes 22 21 20 20

1118 Plan financier de la législature 2005-2007 du 25 février 2004 Budget Plan financier de la législature Dépenses et recettes selon les départements et les offices 2004 2005 2006 2007 en millions de francs 7 Département de l'économie Dépenses 5 835 5 727 5 738 5 889 Recettes 166 214 237 281 701 Secrétariat général Dépenses 32 19 17 17 704 Secrétariat d'Etat à l'économie Dépenses 871 815 824 875 Recettes

#### **E. 44**

54 55 71 706 Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie Dépenses 869 938 980 1 037 Recettes 1 1 1 1 708 Office fédéral de l'agriculture Dépenses 3 580 3 526 3 527 3 579 Recettes 71 123 143 172 710 Stations de recherches agronomiques Dépenses 118 118 115 115 Recettes 8 8 8 8 719 Haras Dépenses 8 8 7 7 Recettes 1 2 2 2 720 Office vétérinaire fédéral Dépenses 41 37 37 38 Recettes 8 8 8 8 721 Institut de virologie et d'immunoprophylaxie Dépenses 8 8 9 8 724 Office fédéral pour l'approvisionnement économique du pays Dépenses 7 6 5 5 725 Office fédéral du logement Dépenses 260 212 174 163 Recettes 33 18 18 18 727 Commission de la concurrence Dépenses 7 6 6 6 730 Commission de recours du DFE Dépenses 5 4 4 4 735 Organe d'exécution du service civil Dépenses 16 17 18 18 Recettes 1 2 2 2 785 Centre de services informatiques, DFE Dépenses 14 14 14 14 8 Département de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication Dépenses 8 371 8 728 8 651 8 751 Recettes 284 231 233 234 801 Secrétariat général Dépenses 145 146 142 139 Recettes 18 18 18 18 802 Office fédéral des transports Dépenses 4 270 4 613 4 552 4 663 Recettes 7 40 40 40 803 Office fédéral de l'aviation civile Dépenses 71 75 70 68 Recettes 28 29 30 30 804 Office fédéral des eaux et de la géologie Dépenses 96 95 94 95 Recettes 5 5 5 5 805 Office fédéral de l'énergie Dépenses 92 87 89 90 Recettes 2 2 2 2

1119 Plan financier de la législature 2005-2007 du 25 février 2004 Budget Plan financier de la législature Dépenses et recettes selon les départements et les offices 2004 2005 2006 2007 en millions de francs 806 Office fédéral des routes Dépenses 2 929 2 976 2 974 2 997 Recettes 91 5 5 5 808 Office fédéral de la communication Dépenses 95 81 76 76 Recettes 73 73 74 74 810 Office fédéral de l'environnement, des forêts et du paysage Dépenses 628 612 610 578 Recettes 29 27 27 27 812 Office fédéral du développement territorial Dépenses 14 13 13 13 815 Division principale de la sécurité des installations nucléaires Dépenses 28 28 29 29 Recettes 31 31 32 32 820 Commission de recours du DETEC Dépenses 3 2 2 2

1120 Plan financier de la législature 2005-2007 du 25 février 2004 Variations Taux de ■ Ø annuel Dépenses et recettes selon les départements et les offices 2003/2004 2004/2005 2005/2006 2006/2007 2003/07 en % en millions de francs DEPENSES TOTALES 307 3 033 1 114 1 522 2,8 RECETTES TOTALES -2 912 3 618 1 564 2 190 2,1 Excédent de recettes/de dépenses -3 219 585 450 669 - 1 Autorités et tribunaux Dépenses 16 -16 - 1 0,1 Recettes 1 2 - 1 5,7 101 Chambres fédérales Dépenses 5 -3 1 -1 0,4 103 Conseil fédéral Dépenses -1 -1 - -9,0 104 Chancellerie fédérale Dépenses 5 -9 - 1 -2,1 Recettes 1 1 - -68,6 105 Tribunal fédéral Dépenses -4 -4 -1 - -3,7 Recettes - - - 1 1,1 106 Tribunal des assurances Dépenses - -2 - -2,8 Recettes - - - - 0,9 107 Tribunal pénal fédéral Dépenses 12 3 - - - 2 Département des affaires étrangères Dépenses 65 9

#### **E. 47**

96 2,8 Recettes 2 2 - - 2,1 201 Département des affaires étrangères Dépenses 23 -21 6 7 0,6 Recettes 2 2 - - 2,1 202 Direction du développement et de la coopération Dépenses 40 31

41 89 3,8 285 Centre de services informatiques, DFAE Dépenses 2 -2 -- 0,2 3  
 Département de l'intérieur Dépenses 486 495 666 482 3,2 Recettes 39 77 25 10 18,2 301  
 Secrétariat général Dépenses 1 -1 -3 1 -2,2 Recettes 1 --- 34,5 303 Bureau de l'égalité  
 entre femmes et hommes Dépenses ---- 0,5 305 Archives fédérales Dépenses -2 -1 --  
 -5,7 306 Office fédéral de la culture Dépenses 6 -7 -6 3 -0,5 Recettes ---- 0,8 311 Office  
 fédéral de météorologie et de climatologie Dépenses 1 1 1 1 1,2 Recettes -2 1 1 - 0,8 316  
 Office fédéral de la santé publique Dépenses -8 -7 -2 - -3,0 Recettes -- 1 - 5,0 317 Office  
 fédéral de la statistique Dépenses 2 -9 -1 - -2,2 Recettes ---- 9,8 318 Office fédéral des  
 assurances sociales Dépenses 408 451 558 394 3,7 Recettes

#### E. 49

-1,1 Recettes 41 -31 -2 - 2,6 500 Secrétariat général Dépenses -11 -15 - 1 -8,5 504 Office  
 fédéral du sport Dépenses -1 - -13 2 -2,3 Recettes ---- 3,6 506 Office fédéral de la  
 protection de la population Dépenses 33 -9 -1 2 7,3 Recettes 2 --- 42,3

1122 Plan financier de la législature 2005-2007 du 25 février 2004 Variations Taux de ■ Ø  
 annuel Dépenses et recettes selon les départements et les offices 2003/2004 2004/2005  
 2005/2006 2006/2007 2003/07 en % en millions de francs 507 Direction de la politique de  
 sécurité Dépenses -10 -2 -1 1 -6,7 525 Défense Dépenses 57 -131 -85 40 -0,7 Recettes 43  
 -30 -2 0 5,2 540 armasuisse Dépenses -17 -15 -3 2 5,8 Recettes -3 --- -15,3 570 Office  
 fédéral de la topographie Dépenses -14 -7 -1 1 -5,5 Recettes -1 -- -1,1 585 Direction de  
 l'informatique du DDPS Dépenses 1 -8 -2 1 -2,8 6 Département des finances Dépenses -476  
 2 524 606 623 5,9 Recettes -3 052 3 573 1 516 2 135 2,0 600 Secrétariat général Dépenses  
 38 -5 21 24 23,9 601 Administration des finances Dépenses 104 310 42 25 2,9 Recettes  
 -136 -4 84 195 1,6 602 Centrale de compensation Dépenses 8 -3 -2 1 1,0 Recettes 3 -2 1  
 0,5 603 swissmint Dépenses 3 --- 4,7 Recettes -2 -4 -4 - -19,9 605 Administration des  
 contributions Dépenses -566 1 606 622 449 7,3 Recettes -2 993 2 959 1 480 1 933 2,1 606  
 Administration des douanes Dépenses -38 93 -8 17 1,5 Recettes 29 622 -42 6 1,6 609 Office  
 fédéral de l'informatique et de la télécommunication Dépenses -30 -10 -6 2 -4,7 611  
 Contrôle des finances Dépenses -2 -- -2,7 Recettes ---- 20,3 612 Commission des  
 banques Dépenses 4 -4 -- 0,6 Recettes 7 1 1 1 7,9 614 Office du personnel Dépenses 18  
 541 -61 97 38,1 620 Office fédéral des constructions et de la logistique Dépenses -5 -1 7 -  
 Recettes 27 - -1 - 8,2 622 Office fédéral des assurances privées Dépenses 13 -2 ---  
 Recettes 22 -1 -1 --

1123 Plan financier de la législature 2005-2007 du 25 février 2004 Variations Taux de ■ Ø  
 annuel Dépenses et recettes selon les départements et les offices 2003/2004 2004/2005  
 2005/2006 2006/2007 2003/07 en % en millions de francs 7 Département de l'économie  
 Dépenses 144 -108 11 151 0,9 Recettes 70 48 22 44 30,6 701 Secrétariat général Dépenses  
 -71 -13 -2 - -35,9 704 Secrétariat d'Etat à l'économie Dépenses 156 -55 8 51 5,2 Recettes  
 10 10 2 15 20,5 706 Office fédéral de la formation profession- nelle et de la technologie-  
 Dépenses 46 69 42 57 5,9 Recettes ---- 1,9 708 Office fédéral de l'agriculture Dépenses  
 12 -55 2 52 0,1 Recettes 43 52 20 29 58,5 710 Stations de recherches agronomiques  
 Dépenses 1 -1 -3 - -0,4 Recettes ---- -1 -1,1 719 Haras Dépenses ---- -0,2 Recettes --  
 -- 1,4 720 Office vétérinaire fédéral Dépenses 2 -4 -1 -0,8 Recettes -1 ---- -1,9 721  
 Institut de virologie et d'immunoprophylaxie Dépenses -- 1 -1 1,9 724 Office fédéral pour  
 l'approvisionnement économique du pays Dépenses -1 -1 - -6,6 725 Office fédéral du  
 logement Dépenses -8 -48 -38 -11 -11,7 Recettes 17 -15 -- 2,9 727 Commission de la  
 concurrence Dépenses 1 -1 -- -1,0 730 Commission de recours du DFE Dépenses -1 --

-3,3 735 Organe d'exécution du service civil Dépenses 3 1 1 - 8,6 Recettes - 1 - - 25,8 785  
 Centre de services informatiques, DFE Dépenses 2 - - - 3,5 8 Département de  
 l'environnement, des trans- ports, de l'énergie et de la communication Dépenses 4 358 -78  
 101 1,1 Recettes 2 -52 2 - -4,6 801 Secrétariat général Dépenses -13 1 -4 -3 -3,1 Recettes 1  
 - - - 1,4 802 Office fédéral des transports Dépenses 23 343 -61 111 2,4 Recettes 1 33 - -  
 64,1 803 Office fédéral de l'aviation civile Dépenses -4 3 -5 -2 -2,6 Recettes - 1 - - 1,0 804  
 Office fédéral des eaux et de la géologie Dépenses -1 -1 -1 1 -0,3 Recettes 1 - - - 2,7 805  
 Office fédéral de l'énergie Dépenses -41 -5 1 1 -9,4 Recettes -30 - - - -49,3

1124 Plan financier de la législature 2005-2007 du 25 février 2004 Variations Taux de ■ Ø  
 annuel Dépenses et recettes selon les départements et les offices 2003/2004 2004/2005  
 2005/2006 2006/2007 2003/07 en % en millions de francs 806 Office fédéral des routes  
 Dépenses 9 47 -2 23 0,7 Recettes 8 -86 - - -50,4 808 Office fédéral de la communication  
 Dépenses -10 -13 -5 - -7,7 Recettes -3 - 1 - -0,7 810 Office fédéral de l'environnement, des  
 forêts et du paysage Dépenses 24 -16 -2 -32 -1,1 Recettes -6 -2 - - -6,1 812 Office fédéral  
 du développement territorial Dépenses - -1 - - -2,4 815 Division principale de la sécurité  
 des installations nucléaires Dépenses 28 1 1 - - Recettes 31 1 1 - - 820 Commission de  
 recours du DETEC Dépenses - - - - -3,3

1125 A 2 Comparaison entre le plan financier de la législature et l'ancien plan financier La  
 comparaison porte sur les années 2005 et 2006, à savoir les deuxième et troi- sième années  
 de l'ancien plan financier du 30 septembre 2002, lesquelles correspon- dent aux deux  
 premières années du nouveau plan financier de la législature. Tant les dépenses que les  
 recettes du plan financier de la législature sont très en deçà des montants inscrits dans  
 l'ancien plan financier. En ce qui concerne les dépenses, l'écart est de -3,9 milliards en  
 2005 et -5,4 milliards en 2006. A une exception près (Culture et loisirs 2005), le plan  
 financier de la législature comporte pour tous les groupes de tâches moins de moyens que  
 l'ancien plan financier. Cette évolution est brièvement présentée ci-dessous, par groupes de  
 tâches. Justice et police (-99/-105 millions): La diminution des dépenses est principalement  
 imputable aux groupes de tâches Police et Jurisprudence. Le redimensionnement du projet  
 d'efficacité (ProjEff) dans le cadre du PAB 03 est particulièrement net (-13 mio/-28 mio).  
 Au surplus, la construction du nouveau bâtiment de Zollikofen desti- né à accueillir les  
 autorités fédérales de poursuite pénale dans le cadre du ProjEff est reportée de quelques  
 années. Les chantiers des nouveaux tribunaux fédéraux de Saint-Gall et Bellinzone ont  
 également été reportés, et des solutions locatives ont été cherchées à la place. Une telle  
 solution est visée à long terme à Saint-Gall, et à court terme à Bellinzone. Ces reports  
 entraînent une diminution des dépenses de 62 millions et 30 millions pour les constructions  
 civiles. Relations avec l'étranger (-174/-248 millions): Les dépenses consacrées à  
 l'étranger diminuent en raison principalement des mesures décidées dans le cadre du PAB  
 03, à savoir l'aide publique au développement (-125/-165 mio), l'Aide à l'Est (-10/-15  
 mio) ainsi que d'autres domaines tels que Présence Suisse, la FIPOI, le service des ondes  
 courtes ou encore la promotion civile de la paix et le désarmement chimique (pour des  
 montants totaux de -16, resp. -28 mio). Défense nationale (-130/-354 millions): La  
 diminution des dépenses s'explique avant tout par les économies décidées dans le cadre du  
 PAB 03. Le domaine de la défense militaire (DDPS) supporte l'essentiel des coupes, mais,  
 dans les autres domaines de la défense nationale, la protection de la population, la politique  
 de sécurité et Armasuisse sont aussi touchés. Par ailleurs, des coupes affectent  
 l'informatique, le personnel et la Swisscoy, dont le Parlement n'a approuvé l'engagement

que jusqu'à fin 2005. Formation et recherche fondamentale (–218/–304 millions): Les différences en matière de formation et de recherche fondamentale sont essentiellement dues aux coupes des dépenses décidées dans le cadre du PAB 03 (taux de croissance FRT, PPP écoles sur le net). En outre, la contribution de la Confédération au domaine des EPF diminue de près de 50 millions par an, les rentes versées aux professeurs selon l'ancien droit sont désormais financées par PUBLICA. Il convient d'ajouter que la recherche appliquée, qui ne relève pas du groupe de la formation et de la recherche fondamentale, a été renforcée lors de la répartition définitive de la croissance selon le message FRT.

1126 Prévoyance sociale (–429/–601 millions): Les diminutions de dépenses par rapport à l'ancien plan financier sont essentiellement causées par des dépenses moins élevées au titre de l'AVS (entre –270 et –450 millions), de l'assurance-maladie (–220 à –300 millions), de la construction de logements sociaux (–90 à –140 millions) et enfin dans le domaine de l'asile (–50 à –80 millions). La baisse dans l'AVS est notamment due aux adaptations moindres des rentes en 2003 et en 2006, à la lumière des nouvelles hypothèses sur le renchérissement et la croissance des salaires. En outre, le PAB 03 déploie ses effets (suppression de la contribution spéciale de la Confédération à l'AVS au titre de la retraite anticipée, à hauteur de 170 millions par an). S'agissant des réductions de primes dans la LAMal, le rejet par le Parlement de la 2e révision de la LAMal a permis de supprimer le surcroît de charges qu'aurait impliqué l'objectif social pour les finances fédérales. Quant aux différences par rapport au plan financier qui concernent la construction de logements sociaux et l'aide aux réfugiés en Suisse, elles sont principalement imputables au PAB 03. Ces diminutions de dépenses sont en partie compensées par des dépassements dans la prévoyance sociale. A commencer par l'assurance-invalidité, dont il a fallu augmenter les dépenses de 150 à 240 millions en raison de la forte croissance du nombre de nouveaux cas mis à sa charge. En outre, les dépenses relatives aux prestations complémentaires à l'AVS et surtout à l'AI, ainsi qu'à l'assurance-chômage dépassent de

## E. 50

80 120 Protection contre le bruit 180 220 210 220 Intérêts sur prêts 62 79 95 109 Intérêts en compte courant 8 8 7 7 Intérêts sur les avances 75 115 137 150 Réévaluation des prêts à intérêts variables remboursables conditionnellement 1 187 996 887 890

Total des charges 3 634 3 184 2 901 2 924

### Revenus

Attributions au fonds 1 088 1 253 1 218 1 257 – Part de la TVA 280 290 300 310 – Part de la redevance sur le trafic des poids lourds 345 573 557 591 – Part des recettes sur les contingents 31 – – – – Part du produit de l'impôt sur les huiles minérales 432 390 361 356 Capitalisation des prêts aux conditions du marché 539 462 416 415 Capitalisation des prêts à intérêts variables remboursables conditionnellement 1 187 996 887 890 Capitalisation des avances 820 473 380 362

Total des revenus 3 634 3 184 2 901 2 924

Etat des avances à la fin de l'année 3 381 3 854 4 234 4 596 Limite indexée des avances (1995 = 4,2 milliards) 4 502 4 547 4 615 4 684

1132 Annexe 3 Classement de motions et de postulats transmis par le Parlement Le programme de la législature fixe les objectifs, les priorités et les mesures qui caractériseront l'activité du Conseil fédéral durant les années 2003 à 2007. Ces critères serviront également

à apprécier les mandats que les deux Chambres ont confiés au Conseil fédéral durant les quatre ans écoulés. Fixer des priorités veut dire que l'on concentrera les ressources disponibles sur les objets des Grandes lignes, raison pour laquelle les quelque 700 mandats parlementaires en suspens ne pourront plus être jugés prioritaires. Durant les années à venir, on ne pourra donner suite qu'aux interventions parlementaires qui présentent un lien avec le programme de la législature: elles seront traitées dans le cadre des objets des Grandes lignes, conformément au programme législatif. Quant aux autres demandes, elles seront reléguées au second rang, à moins qu'on ne renonce à les étudier ou à les satisfaire. En vertu des art. 122, al. 1 et 2, et 124, al. 4 et 5, de la loi sur le Parlement, le Conseil fédéral rendra compte, comme il est d'usage, des interventions dont les objectifs sont atteints.

1. Proposition de classement d'interventions parlementaires Le Conseil fédéral propose dès lors de classer les motions et postulats suivants, transmis lors de la 46<sup>e</sup> législature:

Département des affaires étrangères 2000 P 99.3650 Action civile de promotion de la paix (N 23.6.00, Haering) 2000 P 00.3204 Utilisation du patrimoine représenté par le système fédéral suisse dans les discussions sur l'Europe (N 20.6.00, Commission spéciale CN 00.016) 2000 P 00.3306 Adhésion de la Suisse à l'Union latine (N 6.10.00, Scheurer Rémy) 2000 P 00.3414 Rapport périodique sur la politique de la Suisse en matière de droits de l'homme (N 3.10.00, Commission de politique extérieure) 2000 P 00.3481 Moyens financiers pour la Cour européenne des droits de l'homme à Strasbourg (N 15.12.00, Nabholz) 2001 P 00.3638 Loi sur les personnes travaillant dans l'aide au développement (N 23.3.01, Hollenstein) 2002 P 02.3179 La Suisse et le conflit du Proche-Orient (N 4.10.02, Groupe socialiste)

1133 2003 P 03.3001 Discrimination raciale. Rapports périodiques aux Commissions de politique extérieure (E 6.3.03, Commission de politique extérieure CE 01.052) 2003 P 03.3209 Rapport sur la réforme de l'ONU (N 3.10.03, Groupe socialiste) Département de l'intérieur 2000 P 00.3006 AVS facultative (E 15.3.00, Commission de la sécurité sociale et de la santé publique CE 99.038) 2000 P 00.3348 Définition de l'invalidité (E 20.9.00, David) 2000 P 97.3393 Statistique sur les handicapés (N 4.3.99, Commission de la sécurité sociale et de la santé publique CN 95.418; E 15.3.00) 2000 P 98.3286 Données épidémiologiques sur le cancer (N 21.3.00, Cavalli) 2002 P 01.3733 Statistique sur les places d'accueil pour enfants en dehors du cadre familial (N 22.3.02, Fehr) 2002 P 00.3482 Coûts réels de la prescription médicale d'héroïne (N 16.4.02, Waber) Département des finances 1999 P 99.3575 Rémunérations, allocations et prestations sociales. Comparaison entre la Confédération et le secteur privé (E 13.12.99, Commission des institutions politiques CE 98.076) (v. chap. A d, p. 6) 2000 P 00.3017 Distribution effective des bénéficiaires de la Banque nationale suisse (N 4.10.00, Fattebert) 2000 P 00.3102 Secteur financier privé et prise en compte des risques des marchés financiers (N 23.6.00, Strahm) 2000 P 00.3128 Visibilité des prestations de l'Etat (N 23.6.00, Zbinden) 2000 P 99.3265 Marchés publics. Examen rapide et ouverture publique des offres (N 2.10.00, Widrig) – auparavant: DFF / AFF 2000 P 99.3273 Finances publiques. Analyse gynocentrique (N 24.3.00, Goll) 2001 M 00.3552 Attrait fiscal de la place économique suisse (E 12.12.00, Schweiger; N 20.6.01) 2001 P 00.3601 Indemnisation par les cantons des coûts de prise en charge de la poursuite pénale assumée par la Confédération (N 29.11.00, Commission des finances CN 00.063; E 7.6.01) 2001 P 00.3678 Lutter plus efficacement contre le blanchiment d'argent (N 23.3.01, Walker Felix) 2001 P 01.3136 Occuper les enfants pendant les vacances (N 22.6.01, Teuscher)

1134 2001 P 01.3262 Salaires minimaux de 3000 francs dans l'administration et les régies fédérales (N 14.12.01, Leutenegger Oberholzer) 2001 P 01.3514 Trafic d'art et de bijoux. Blanchiment d'argent (N 14.12.01, Widmer) 2001 P 01.3515 Abus et arbitraire dans l'adjudication de commandes publiques dans la construction (E 28.11.01, Jenny) 2001 P 01.3540 Revoir la gestion immobilière de la Confédération (N 14.12.01, Groupe de l'Union démocratique du centre) 2002 M 02.3381 Inscription du concept GMEB dans la législation financière. Evolution future des secteurs GMEB de l'administration (E 19.9.02, Commission de gestion CE 02.028; N 24.9.02) 2002 P 01.3682 Création d'une assemblée parlementaire au sein des institutions de Bretton Woods (N 22.3.02, Commission de politique extérieure CN) 2002 P 02.3582 Extension de la surveillance des banques et des assurances pour englober les sociétés d'investissement (N 13.12.02, Walker Felix) 2002 P 02.3183 Amélioration de l'aide juridique et administrative dans la prévoyance professionnelle (N 21.6.02, Commission de la sécurité sociale et de la santé CN 00.027) 2003 P 02.3487 Rendre le Palais fédéral utilisable par les malentendants (N 21.3.03, Joder) Département de l'économie 1999 P 98.3624 Création d'un Office fédéral du travail (N 19.3.99, Berberat) 2000 P 99.3584 Programme d'action pour maintenir et créer des emplois (N 24.3.00, Groupe de l'Union démocratique du Centre) 2000 P 00.3209 Politique de l'emploi (N 20.6.00, Commission spéciale CN 00.016) 2000 P 00.3229 Croissance économique durable (N 20.9.00, Commission spéciale CN 00.016) Minorité Leutenegger Oberholzer) 2001 M 00.3186 Accomplissement du service militaire par les jeunes chômeurs (N 6.10.00, Commission de l'économie et des redevances CN 99.462; E 20.3.01) 2001 P 00.3649 ORP. Intégration des personnes handicapées (N 23.3.01, Widmer) 2000 P 00.3556 Inventaire du patrimoine culinaire (N 15.12.00, Zisyadis) 2000 P 00.3574 Transport d'animaux en Suisse (N 15.12.00, Scherer Marcel) 2000 P 98.3187 Campagne de formation compensatoire (N 16.6.99, Groupe socialiste; E 20.3.00)

1135 2001 P 01.3295 Subsidés aux locataires. Marge de tolérance (N 5.10.01, Robbiani) 2002 P 02.3312 Loyauté en matière de dons (E 18.9.02, Stähelin) 2001 P 01.3182 Identification des porcs. Modification des dispositions pertinentes (N 22.6.01, Brunner Toni) 2001 P 01.3613 Renforcer les mesures prises en faveur du personnel de Swissair (N 16.11.01, Strahm) 2003 P 01.3089 Politique de croissance. Sept mesures (N 5.6.02, Groupe radical-démocratique; E 18.6.03) 2001 P 01.3640 Programme d'impulsion en faveur de la réinsertion professionnelle des femmes (N 6.12.01, Commission de la science, de l'éducation et de la culture 00.072) 2001 P 01.3651 Préfinancement des plans sociaux (E 17.11.01, Commission de l'économie et des redevances CE 01.067) 2001 P 01.3653 Préfinancement des plans sociaux (N 16.11.01, Leutenegger Oberholzer) Département de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication 1999 P 99.3281 Améliorer la sécurité des tunnels sur le réseau des routes nationales (N 8.10.99, Günter) 1999 P 99.3389 Mesures prises ou à prendre en matière de protection contre le bruit (N 22.12.99, Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie CN) 1999 P 99.3410 Surveillance téléphonique. Baisse des prix (N 22.12.99, Heim) 1999 P 99.3422 Des boîtes noires pour les véhicules automobiles (N 22.12.99, Wiederkehr) 2000 M 98.3589 Contradictions entre le droit de la protection de l'environnement et le droit de l'aménagement du territoire (E 10.3.99, Büttiker; N 21.6.00) 2000 M 99.3456 Examen de l'arrêté fédéral sur le réseau des routes nationales (E 6.10.99, Commission des transports et des télécommunications CE 99.408; N 20.3.00) 2000 P 00.3061 Construction de parois et fenêtres antibruit. Promotion du bois (N 23.6.00, Widmer) 2000 P 00.3134 Densité de règlements dans le droit de la circulation routière. Reprise de standards internationaux (E

19.6.00, Bieri) 2000 P 00.3188 Droit de recours des organisations. Charte de concertation (N 22.6.00, Commission des affaires juridiques CN 99.442) 2000 P 00.3216 Swissmetro. Le moyen de transport de l'avenir (N 20.6.00, Commission spéciale CN 00.016; E 3.10.00)

1136 2000 P 00.3275 Révision de l'ordonnance sur le traitement des déchets (N 6.10.00, Theiler) 2000 P 00.3302 Accès à l'Emmental (N 6.10.00, Schenk) 2000 P 00.3322 Assainissement des décharges contaminées. Participation active de la Confédération (N 15.12.00, Rennwald) 2000 P 00.3381 Classer la liaison entre les autoroutes J20 et A16 en route nationale (N 6.10.00, Schmied Walter) 2000 P 00.3572 Le bruit en Suisse (N 15.12.00, Leutenegger Oberholzer) 2000 P 98.3197 RPLP. Réglementation spéciale pour l'économie forestière (N 21.6.00, Bezzola) – auparavant: DETEC / SG 2000 P 99.3238 Raccordement du pays d'Appenzell aux routes nationales (N 19.9.00, Vallender) 2000 P 99.3267 Gothard. Réglementation du trafic (N 19.9.00, Maspoli) 2000 P 99.3406 Autocontrôle de l'alcoolémie (N 19.9.00, Pelli) 2000 P 99.3421 Le Grand Saint-Bernard comme alternative au Mont-Blanc (N 19.9.00, [Epiney]-Chevrier) 2000 P 99.3438 Législation relative au génie génétique. Améliorer la trans- parence (N 24.3.00, Gonseth) 2001 M 01.3010 Liaison ferroviaire entre Genève et Annemasse (E 15.3.01, Commission des transports et des télécommunications CE 00.317; N 17.9.01) 2001 P 00.3267 NLFA. Deuxième tube au Saint-Gothard (N 5.3.01, Pedrina) 2001 P 01.3013 Pour une législation qui tienne compte des intérêts de l'énergie nucléaire (E 14.6.01, Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie CE) 2001 P 01.3115 Doublement de la voie entre Cham et Rotkreuz (N 22.6.01, Leutenegger Hajo) 2001 P 01.3211 Centrales hydroélectriques présentant un intérêt historique (N 17.9.01, Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie CN 00.3494) 2001 P 01.3308 Route reliant Loèche à Loèche-les-Bains. Changement de catégorie (N 5.10.01, Jossen) 2001 P 01.3509 Financement de l'élimination des ordures communales. Respect du principe du pollueur-payeur (N 14.12.01, Banga) 2001 P 99.3458 Swissmetro (N 5.3.01, Commission des transports et des télécommunications CN) 2001 P 99.3560 Conversion de la surface du pays en réserves paysagères (N 12.6.01, Grobet) 2001 P 99.3561 Avenir de la ligne ferroviaire historique du Saint-Gothard (N 5.3.01 [Ratti]-Simoneschi) 2002 P 00.3558 Swissmetro. Prochains crédits (N 21.6.02, Kurrus)

1137 2002 P 01.3098 Routes nationales. Compléter le réseau (N 21.3.02, Schmid Odilo) 2002 P 02.3049 Col du Lukmanier (N 21.6.02, Decurtins) 2002 P 02.3127 Atteintes aux paysages de Suisse. Mise en évidence photographi- que (N 4.10.02, Aeppli Wartmann) 2002 P 02.3128 Augmentation du trafic de marchandises. Etude des causes économiques et sociales (N 21.6.02, Kurrus) 2002 P 02.3354 Bases légales pour les réserves de biosphère (N 4.10.02, Lustenberger) 2003 M 03.3190 Avanti. Préparation précoce des travaux législatifs (E 16.6.03, Commission des transports et des télécommunications CE; N 16.9.03) 2003 P 02.3393 Concept Loup Suisse (N 2.6.02, Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie CN 01.3567) 2003 P 03.3228 Benches de chargement. Remboursement de la RPLP (N 3.10.03, Kurrus) 2003 P 03.3261 Paysages en terrasses en Suisse (N 3.10.03, Schmid Odilo) 2003 P 03.3414 Base légale pour la sécurité technique des centrales nucléaires (N 3.10.03, Teuscher) 2. Interventions parlementaires traitées en 2e priorité Le Conseil fédéral traitera les motions et postulats suivants lorsque les ressources nécessaires seront disponibles: Chancellerie fédérale 2001 P 01.3121 Administration fédérale. Penser en français et en italien (N 22.6.01, Rennwald) Département de l'intérieur 2000 M 98.3655 Coût de la vie. Statistiques sur les revenus et

sur la consommation (N 21.3.00, Egerszegi-Obrist; E 16.3.00) 2000 M 98.3684 Coût de la vie. Statistiques sur les revenus et sur la consommation (E 16.3.00, Cottier; N 21.3.00) 2001 P 00.3183 Perspectives de prévoyance vieillesse (N 9.5.01, Commission de la sécurité sociale et de la santé publique CN 00.014)

1138 Département de justice et police 1999 P 99.3131 Augmentation des dépenses dans le domaine de l'asile. Analyse (N 22.12.99, Bühler; classement proposé FF 2002 6359) 2000 M 99.3656 Forme d'organisation juridique pour les professions libérales (E 8.3.00, Cottier; N 7.12.00) 2000 P 00.3004 Ratification de la Convention sur la protection de l'environnement par le droit pénal (N 23.3.00, Commission de politique extérieure CN 00.003) 2000 P 00.3118 Logiciels. Législation sur les licences (N 23.6.00, Cina) 2000 P 00.3187 Participation et protection contre les licenciements en cas de délocalisations d'entreprises et suppressions de sites de production (N 23.6.00 Commission de l'économie et des redevances CN 99.422) 2001 P 00.3681 Application du nouveau droit du divorce (N 20.3.01, Jutzet) 2001 P 00.3723 Protocole additionnel No 12 à la CEDH (N 23.3.01, Nabholz) – auparavant: DFAE 2001 P 01.3163 Améliorer le sort des mères célibataires (N 22.6.01, Schmied Walter) 2001 P 01.3210 Interdiction de rémunérer la collecte de signatures (E 18.9.01, Commission des institutions politiques CE 99.436) 2001 P 01.3271 Enquête sur la criminalité économique (N 5.10.01, Mugny) 2001 P 01.3288 Pour que les survivants d'un génocide et leurs descendants puissent se constituer partie civile (N 5.10.01, Mugny) 2002 M 00.3169 Interdire les promesses de gains fantaisistes (N 20.3.01, Sommaruga; E 4.6.02) 2002 P 00.3054 Adhésion de la Suisse à la Convention du Conseil de l'Europe sur la nationalité (N 20.3.02, Groupe socialiste) 2002 P 00.3445 Paiement du salaire en cas de maladie (art. 324a, al. 1, CO) (N 20.3.02, Schwaab) 2002 P 00.3585 Mesures efficaces pour intégrer les étrangers en Suisse (N 20.3.02, Fetz) 2002 P 00.3674 Ratification du Protocole no 12 à la CEDH concernant l'interdiction de la discrimination (N 6.3.02, Teuscher) 2002 P 01.3405 Soumettre les entreprises employant des ressortissants étrangers à l'obligation de proposer une formation (N 20.3.02, Strahm) 2002 P 01.3660 Législation sur le voyage. Modifications nécessaires (N 22.3.02, Sommaruga) 2002 P 01.3673 Après Swissair. Modifier la loi fédérale sur la poursuite pour dettes et la faillite? (E 18.3.02, Lombardi) 2002 P 01.3727 Associer les employeurs aux mesures favorisant l'intégration des collaborateurs d'origine étrangère (N 22.3.02, Walker Felix)

1139 2002 P 01.3736 Certification numérique par la Confédération (N 22.3.02, Strahm) 2002 P 02.3045 Expertise juridique suite à la débâcle de Swissair (E 5.6.02, Wicki) 2002 P 02.3142 Interdire les licenciements prononcés à titre de représailles à l'encontre des femmes faisant valoir leurs droits (N 21.6.02, Hubmann) 2002 P 02.3149 Charge maximale. Une notion à revoir (N 4.10.02, Chevrier) 2002 P 02.3239 Améliorer la situation en matière de placement d'enfants (N 4.10.02, Fehr Jacqueline) 2002 P 02.3263 Intégration des chercheurs étrangers (N 13.12.02, Neiryneck) 2002 P 02.3474 Rapprochement des divers intérêts dans le cadre du processus d'assainissement (E 12.12.02, Commission de gestion CE) 2002 P 02.3475 Ajustement de la loi sur la poursuite pour dettes et la faillite en faveur de la procédure d'assainissement (E 12.12.02, Commission de gestion CE) 2002 P 02.3489 Etablissement des comptes et révision (N 13.12.02, Leutenegger Oberholzer) 2002 P 02.3532 Dispositions du CO relatives au bâtiment. Protection du maître de l'ouvrage (N 13.12.02, Fässler) 2003 M 01.3713 Loi fédérale sur le droit foncier rural. Modification (E 18.3.02, Hess Hans; N 3.12.03) 2003 M 02.3323 Lutte contre la violence dans les transports publics (N 4.10.02, Hess Bernhard; E 2.10.03) 2003 M 02.3470 Renforcement des

dispositions légales relatives à la présentation des comptes et au contrôle des entreprises (E 12.12.02, Commission de gestion CE; 4.6.03) 2003 M 02.3479 CC. Modification de la prohibition du mariage (N 13.12.02, Janiak; E 2.10.03) 2003 P 01.3523 Euthanasie. Comblen les lacunes de la loi au lieu d'autoriser l'homicide (N 11.12.01, Zäch; E 17.6.03) 2003 P 02.3413 Discrimination des aînés. Remise d'un rapport (N 21.3.03, Egerszegi) 2003 P 02.3521 Suspendre l'aide au développement lors d'abus massifs en matière d'asile (N 24.9.03, Hess Bernhard) 2003 P 02.3567 Conclusion d'accords de renvoi (N 24.9.03, Lalive d'Epinay) 2003 P 03.3191 Rôle des ONG dans le domaine de l'asile et des réfugiés (E 2.10.03, Commission de politique extérieure CE)

1140 2003 P 03.3344 Mesures de protection des "whistleblowers" (E 2.10.03, Marty Dick) 2003 P 03.3422 Contrôle des conditions générales (N 02.10.03, Commission des affaires juridiques CN 02.461 (Minorité Leuthard) 2003 P 03.3489 Exercice à distance de la profession d'avocat (E 9.12.03, Leumann)

Schweizerisches Bundesarchiv, Digitale Amtsdrukschriften Archives fédérales suisses, Publications officielles numérisées Archivio federale svizzero, Pubblicazioni ufficiali digitali Rapport sur le Programme de la législature 2003-2007 In Bundesblatt Dans Feuille fédérale In Foglio federale Jahr 2004 Année Anno Band 1 Volume Volume Heft 11 Cahier Numero Geschäftsnummer 04.012 Numéro d'affaire Numero dell'oggetto Datum 23.03.2004 Date Data Seite 1035-1140 Page Pagina Ref. No 10 137 454 Die elektronischen Daten der Schweizerischen Bundeskanzlei wurden durch das Schweizerische Bundesarchiv übernommen. Les données électroniques de la Chancellerie fédérale suisse ont été reprises par les Archives fédérales suisses. I dati elettronici della Cancelleria federale svizzera sono stati ripresi dall'Archivio federale svizzero.

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.